

# Laurent : 33 députés (au moins) n'ont pas suivi le gouvernement

■ La loi sur les dotations de membres de la famille royale devrait être améliorée dans l'avenir.

Analyse Christian Laporte

On était déjà le vendredi saint, à la Chambre, lorsque 93 députés ont voté à bulletins secrets l'amputation de 15 % de la dotation du prince Laurent face à 23 voix négatives et 10 abstentions. Une heure tardive qui peut expliquer l'absence de 24 autres élus de la Nation. Il est évidemment difficile de tirer une leçon politique du vote secret de la "crucifixion" du frère cadet du Roi. L'analyse des interventions avant le vote permet de tirer quelques lignes de faite du choix des parlementaires.

Premier constat: nombre d'entre eux se sont montrés critiques par rapport à la manière dont la loi de 2013 a été appliquée ici. Du côté de l'opposition, tant socialiste qu'Ecolo ou Défi, on n'a pas manqué de signaler que le gouvernement avait mal géré le dossier. Le SP.A, tout en partageant ce point de vue, a néanmoins voulu punir Laurent. Sans la moindre surprise, la N-VA a rappelé qu'elle était séparatiste mais aussi républicaine et a soutenu la sanction adoptée. Veerle Wouters, ex-N-VA, a affirmé que le gouvernement s'était préjugé. Pour elle, on ferait mieux de supprimer la dotation. Du côté de la majorité, David Clarinval a souligné que le MR suivait le gouvernement parce que le Prince n'avait pas respecté ses obligations. Patrick Dewael (Open VLD) plus direct, parla d'une sanction. L'ancien ministre fit allusion à la lettre émotionnelle du Prince soulignant que les princes et les princesses n'étaient pas obligés de demander une dotation.

**Une sanction vraiment proportionnée ?**

Enfin, Francis Delpérée (CDH) s'est interrogé sur la proportionnalité de la sanction. Devait-elle être si sévère ? Sonja Becq (CD&V) a émis l'espoir que la procédure ne devra plus être appliquée. Enfin, le PTB a suivi, une fois n'est pas coutume, le gouvernement. Marco Van Hees a précisé qu'on devait rendre sa liberté au Prince s'il voulait gagner lui-même sa croûte... Et maintenant ? Il est vraisemblable que l'affaire se poursuivra devant la Cour européenne des droits de l'homme.